Diplôme d'État Assistant Familial

Code France Compétences RNCP 41758 - Formacodes 44009 Placement familial – 44072 Travail social
Code NSF 332 Travail social - Date d'enregistrement/Date d'échéance 01 janvier 2026 / 31 décembre 2028
Niveau de qualification niveau 4 - Certificateur Ministère chargé de la solidarité

Définition du métier et des champs d'intervention

L'assistant familial est un travailleur social qui accueille habituellement et de façon permanente des "jeunes" (mineurs ou jeunes majeurs de moins de 21 ans) à son domicile. Il assure au quotidien permanence relationnelle, attention, soins et éducation au jeune selon les besoins de ce dernier. Il veille à ce que le jeune trouve sa place dans la famille d'accueil, en collaboration avec les autres professionnels de l'équipe pluridisciplinaire de son service (travailleur social référent, psychologue, psychiatre, chef de service…) et les autres membres de sa famille. L'assistant familial procure au jeune, séparé de ses parents, des conditions de vie lui permettant de poursuivre son développement physique, psychique et affectif. Il accompagne le jeune dans ses relations avec sa propre famille.

Public concerné

Les assistants familiaux employés par un Conseil Départemental dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance ou par un établissement habilité (service de placement familial, service d'accueil familial spécialisé, service d'accueil familial thérapeutique).

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap. L'accès et l'aménagement des bâtiments sont conformes aux règles d'hygiène et de sécurité, et adaptés à l'accueil des personnes porteuses de handicap et à mobilité réduite.

Prérequis

• avoir l'agrément d'assistant familial délivré par le Président du Conseil Départemental.
• avoir réalisé le stage préparatoire à l'accueil d'enfant de 100 heures organisé par l'employeur (Articles D421-43 et L421-15 du Code de l'action sociale et des familles).

Modalités d'inscription

La période de pré-inscription est ouverte du jeudi 12 novembre 2026 au vendredi 05 février 2027.

La pré-inscription à la formation se réalise en ligne sur notre site www.cef-bergerac.org. Dans les 7 jours au plus tard suivant la pré-inscription en ligne, le candidat transmet au Ce.F les informations et documents indiqués au paragraphe "Documents et pièces à fournir pour l'inscription" et non fournis au moment de la pré-inscription. Le dossier d'inscription est complet lorsque toutes les pièces demandées ont été fournies.

Le délai entre la pré-inscription et le début de la formation est dépendant de la date de pré-inscription en ligne du candidat et de la transmission par le candidat de l'ensemble des pièces demandées dans les délais impartis. Il se situe entre 2 et 3 mois.

Modalités d'accès à la formation

L'accès à la formation est conditionné à la fourniture de l'ensemble des pièces et informations indiquées au paragraphe "Documents et pièces à fournir pour l'inscription" dans le respect des modalités d'inscription précisées au paragraphe précédent.

En amont de l'entrée en formation, un positionnement est réalisé. Il permet d'établir le programme individualisé de formation en fonction du profil d'expérience et de diplomation de l'assistant familial et du

tableau des dispenses et allègements (Annexe VI de l'Arrêté du 1er avril 2025 relatif au diplôme d'État Assistant familial ici). D'une durée d'environ 30 minutes, ce positionnement se réalise en présentiel d'une à quatre semaines avant l'entrée en formation.

Objectifs pédagogiques et contenus de formation

L'assistant familial doit être en capacité de :

- Connaître les besoins physiologiques, affectifs, physiques, de soin, de protection et de sécurité de l'enfant/du jeune et y apporter les réponses adaptées
- Repérer dans l'environnement de l'enfant/du jeune, les potentiels risques d'insécurité ou de danger, transmettre et alerter en collaboration avec les autres membres de l'équipe
- Accompagner son développement au regard de la singularité de la situation de placement et de séparation de l'enfant/du jeune
- Ecouter l'enfant/le jeune et observer ses réactions, son comportement, ses émotions pour lui apporter des réponses éducatives et affectives adaptées
- Contribuer et faciliter l'insertion sociale, scolaire ou professionnelle de l'enfant/du jeune
- Préparer l'enfant et l'accompagner dans les périodes de séparation, de changement de vie
- Adapter sa communication avec l'enfant/le jeune, ses parents et/ou son cercle familial élargi dans le respect du cadre d'accueil et institutionnel
- Ecouter l'expression des sentiments et les émotions de l'enfant/du jeune sur sa vie familiale et l'aider à s'exprimer si besoin
- Contribuer à la conception, à l'évolution, à l'évaluation et à la mise en œuvre du projet pour l'enfant/le jeune dans le respect de l'autorité parentale, de la place de la famille et du cadre de l'accueil, dans l'intérêt de l'enfant/du jeune
- Développer les conditions d'un accueil afin d'intégrer l'enfant/le jeune dans sa famille d'accueil et de lui donner des repères et de favoriser l'adaptation réciproque
- Maintenir un équilibre de la place et des fonctions de chacun au sein de la famille d'accueil, favoriser et harmoniser les relations
- Savoir proposer des repères éducatifs pour aider l'enfant/le jeune à se construire en lien avec le projet pour l'enfant/le jeune
- Partager ses observations, ses propositions sur l'enfant/le jeune nécessaires à la compréhension de l'enfant/du jeune et à son accompagnement afin de les analyser en équipe
- Transmettre les éléments préoccupants au regard de la législation et du fonctionnement du service
- Gérer l'urgence et les situations de crise en collaboration avec les autres membres de l'équipe
- Questionner, partager et ajuster sa pratique professionnelle en s'appuyant sur les moyens proposés
- Situer son action dans son cadre d'intervention (cadre légal, fonctionnement du service, dispositifs, acteurs et réseaux)
- Mobiliser ses expériences, les connaissances théoriques et pratiques pour se positionner dans l'accueil de l'enfant/du jeune
- Communiquer verbalement et par écrit en direction de tous les partenaires inscrits dans l'accompagnement et ce, dans les limites de ses responsabilités

Le contenu de la formation est :

DF 1 : Accompagnement éducatif, affectif, social et prise en compte des besoins et droits fondamentaux de l'enfant/du jeune (150 heures)

Les besoins de l'enfant/du jeune
Sciences psychosociales – le développement de l'enfant/du jeune et ses troubles
L'accompagnement éducatif de l'enfant/du jeune
Méthodologie et positionnement professionnel : analyse des pratiques, accompagnement à l'écriture

DF 2 : Accompagnement de l'enfant/du jeune dans ses relations avec son cercle familial élargi (95 heures)

La place des parents et du cercle familial élargi
La situation spécifique des enfants/jeunes séparés de leur famille
Le projet pour l'enfant/le jeune (PPE)
Méthodologie et positionnement professionnel : analyse des pratiques, accompagnement à l'écriture.

DF 3 : La place de l'enfant/du jeune au sein de sa famille d'accueil : de son arrivée à son départ (100 heures)

La famille d'accueil
Le lien entre l'enfant/le jeune et sa famille d'accueil
La relation entre l'assistant familial et les parents
Méthodologie et positionnement professionnel : analyse des pratiques, accompagnement à l'écriture.

DF 4 : Le contexte d'intervention de l'assistant familial et travail en équipe pluri professionnelle (75 heures)

Le contexte d'intervention de l'assistant familial
Travail en équipe pluri-professionnelle Transmission de l'information et communication professionnelle
Méthodologie et positionnement professionnel : analyse des pratiques, accompagnement à l'écriture

Les personnes ayant la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé peuvent si elles le souhaitent solliciter un RDV avec l'Assistante de sécurisation de parcours et Référente handicap, en amont ou durant le parcours formatif, afin d'étudier les éventuels besoins d'adaptation et les dispositifs d'aide et partenaires mobilisables.

Dispenses de formation

Les dispenses et allègements sont prévus à l'annexe VI de l'Arrêté du 1er avril 2025 relatif au diplôme d'État Assistant familial.

Durée et calendrier

La durée d'un parcours de formation complet Assistant familial est de 420 heures. La session 2027-2029 est planifiée **entre le mardi 09 mars 2027 et le vendredi 29 mars 2029,** par regroupement de 3 ou 4 jours toutes les 4 à 5 semaines, hors vacances scolaires de la zone A. Les horaires de formation sont de 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures. Le calendrier prévisionnel des regroupements est :

Mardi 09, Jeudi 11 et Vendredi 12 mars 2027
Mardi 30 mars, Jeudi 1er et Vendredi 02 avril 2027
Mardi 25, Jeudi 27 et Vendredi 28 mai 2027
Lundi 14, Mardi 15, Jeudi 17 et Vendredi 18 juin 2027
Lundi 13, Mardi 14, Jeudi 16 et Vendredi 17 septembre 2027
Mardi 12, Jeudi 14 et Vendredi 15 octobre 2027
Lundi 15, Mardi 16, Jeudi 18 et Vendredi 19 novembre 2027
Mardi 07, Jeudi 09 et Vendredi 10 décembre 2027
Lundi 17, Mardi 18, Jeudi 20 et Vendredi 21 janvier 2028
Mardi 08, Jeudi 10 et Vendredi 11 février 2028
Lundi 13, Mardi 14, Jeudi 16 et Vendredi 17 mars 2028
Mardi 04, Jeudi 06 et Vendredi 07 avril 2028
Mardi 16, Jeudi 18 et Vendredi 19 mai 2028
Lundi 19, Mardi 20, Jeudi 22 et Vendredi 23 juin 2028
Mardi 19, Jeudi 21 et Vendredi 22 septembre 2028
Lundi 09, Mardi 10, Jeudi 12 et Vendredi 13 octobre 2028
Mardi 14, Jeudi 16 et Vendredi 17 novembre 2028

Mardi 12, Jeudi 14 et Vendredi 15 décembre 2028
Mardi 16, Jeudi 18 et Vendredi 19 janvier 2029
Mardi 06, Jeudi 08 et Vendredi 09 mars 2029
Mardi 20, Jeudi 22 et Vendredi 23 mars 2029

L'engagement d'une session de formation est conditionné à un nombre suffisant de participants. Le Ce.F peut être amené à annuler et/ou reporter une session de formation jusqu'à 30 jours ouvrables avant la date prévue de début de l'action.

Intervenants pressentis

Divers professionnels des secteurs social et médico-social animent les séquences de formation : directeur de MECS, juriste, psychologue, éducateur spécialisé, assistante de service social, formateurs du Ce.F, …

Méthodes et outils mobilisés

• Formation mixte, très majoritairement en présentiel.
• Animation participative et interactive qui alterne apports théoriques et méthodologiques, réflexion collective, débats, et analyse des situations et expérience professionnelles apportées par les participants.
• Méthodes pédagogiques affirmative, interrogative, démonstrative et applicative. La formation se déroule sur le principe de l'alternance intégrative, afin de favoriser l'acquisition progressive des compétences. Le Ce.F s'appuie également sur des méthodes pédagogiques telles que : la pédagogie inversée, la formation organisée à distance (e-Learning), les groupes de réflexion, les mises en situation

Validation et évaluation

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation du diplôme d'État Assistant Familial ici.

Selon le positionnement réalisé en amont de la formation, le candidat se présente à l'ensemble de la certification ou seulement à certains blocs de compétences. Les épreuves de certification des blocs 2, 3 et 4 sont organisés par et dans les locaux du Ce.F durant le parcours formatif. L'épreuve de certification du bloc 4 est sous la responsabilité de la DREETS (Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités). Elle est réalisée en centre d'examen et à l'issue du parcours formatif.

Chaque bloc de compétences est validé indépendamment des autres et selon des modalités propres. Le diplôme d'État Assistant familial est délivré par la DREETS lorsque les 4 blocs de compétences sont validés.

Le taux de validation totale est de 100 % (promotion 2022-2024)
Le taux de satisfaction des participants à l'issue de la formation est de 50 % (promotion 2022-2024)

Suites de parcours et débouchés

• poursuite de l'exercice professionnel d'assistant familial.
• projet formatif vers des certifications du social de niveau 4 comme Accompagnant Éducatif et Social ou moniteur éducateur.

Le taux d'insertion professionnelle dans l'emploi est de 100 % (promotion 2022-2024).

Coût et financement de la formation *organisme non assujetti à la TVA*

Pour un parcours complet de formation :

- Frais de dossier = 50 €uros
- Droits d'inscription = 200 €uros
- Frais pédagogiques = 5880 €uros
- Coût total = 6130 €uros

Les possibilités de financement sont le plan de développement des compétences de l'établissement, le Compte Personnel de Formation, l'aide individualisée de l'AGEFIPH. Il est recommandé de vous rapprocher de votre employeur pour avoir toutes les précisions nécessaires.

Documents et pièces à fournir pour l'inscription

L'inscription est effective uniquement lorsque toutes les pièces demandées ont été fournies.

- 1 photo d'identité récente,
- la photocopie recto-verso de la carte d'identité en cours de validité,
- le curriculum vitæ détaillé et à jour,
- une lettre de motivation,
- un justificatif attestant de l'agrément d'assistant familial délivré par le Président du Conseil Départemental,
- l'attestation d'honorabilité (information sur la procédure d'obtention ici),
- les photocopies des contrats de travail au titre d'assistant familial,
- l'attestation de réalisation du stage préparatoire à l'accueil d'enfant de 100 heures organisé par l'employeur (Articles D421-43 et L421-15 du Code de l'action sociale et des familles)
- la copie des diplômes possédés et pouvant donner lieu à allègements ou dispenses.
- un justificatif du virement des 50 € pour les frais d'inscription,
- un justificatif du virement des 100 € pour les droits d'inscription 1ère année (période mars 2027 à juin 2028)

Contacts

Maroi AZMIRRA, Assistante de formation, 06 26 29 05 55, maroi.azmirra@johnbost.fr
Tatiana BOURGUIGNON, Coordinatrice de formation, 06 26 47 93 47, tatiana.bourguignon@johnbost.fr
Charlotte ROBIN, Assistante de sécurisation de parcours et Référente Handicap, 07 77 26 99 86, charlotte.robin@johnbost.fr

Informations RIB du Ce.F

Merci de mentionner dans le libellé du virement le nom et le prénom du candidat et la formation Assistant familial, et d'adresser la preuve du virement par mail à maroi.azmirra@johnbost.fr

Titulaire du compte	Code banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB	IBAN	Code BIC
Fondation John Bost CEF 28 boulevard Albert Claveille 24112 BERGERAC CEDEX	12406	00077	00502650908	87	FR76 1240 6000 7700 5026 5090 887	AGRIFRPP824